

AVIS PUBLIC

RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MANIWAKI

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, un avis de motion fut donné qu'un règlement intitulé : « Code d'éthique et de déontologie des élus et des élues de la Ville de Maniwaki » sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil, et un projet de règlement fut déposé à cet effet.
2. Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), ledit projet de règlement :
 - énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, lesquelles doivent fonder les décisions des membres du conseil;
 - instaure des normes de comportement qui doivent guider la conduite d'un membre du conseil, que ce soit à ce titre ou en tant que membre d'un comité de la municipalité ou d'un autre organisme où il siège à titre de membre du conseil;
 - prévoit des règles visant à prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, à aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
 - assure l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.
3. Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du lundi 7 mars 2022, qui se tiendra à 19h00 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture de bureau, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Une copie du règlement peut aussi être obtenue en effectuant une demande par courriel à greffe@ville.maniwaki.qc.ca .

Donné à Maniwaki, ce 23^e jour du mois de février 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino Odjick, sur le site web et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de février 2022.

Louise Pelletier, greffière